	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 5 juillet 2024</b>	<b>N° 2024-371</b>

Convocation du 28 juin 2024

Aujourd'hui vendredi 5 juillet 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Pierre HURMIC, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**


M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET  
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Amandine BETES  
M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA  
M. Christian BAGATE à Mme Daphné GAUSSENS  
Mme Christine BONNEFOY à M. Jean-Marie TROUCHE  
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Christophe DUPRAT  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Josiane ZAMBON  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Delphine JAMET à M. Jean-Baptiste THONY  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM  
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Eve DEMANGE  
M. Thierry MILLET à Mme Zeineb LOUNICI  
M. Fabrice MORETTI à Mme Béatrice SABOURET  
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH  
M. Jérôme PEScina à M. Eric CABRILLAT  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPARD  
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE

**EXCUSE(S) :**

Madame Anne FAHMY, Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Fabien ROBERT.

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 5 juillet 2024</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la Nature	<b>N° 2024-371</b>

**VILLENAVE D'ORNON - Plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de la vallée de l'Eau Blanche (année 2024) - Contrat de co-développement 2024-2027 - Convention - Décision - Autorisation**

Monsieur Patrick PAPADATO présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

**Situation de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche**

L'Espace Naturel Sensible (ENS) de la vallée de l'Eau Blanche, classé pour partie en Zone de Prémption au titre des Espaces Naturels Sensibles (ZPENS) par le Département de la Gironde, constitue une richesse reconnue en termes de paysage et de biodiversité. Le plan de gestion de l'ENS porte sur ce territoire d'environ 80 hectares, situé au sud-est de Villenave-d'Ornon, le long du bassin versant de l'Eau Blanche. La gestion et l'entretien de ce site sont planifiés dans le cadre du plan de gestion, renouvelé en 2022 pour une période de 10 ans.

**Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole**

La commune de Villenave-d'Ornon a déjà reçu des subventions de Bordeaux Métropole au titre de la gestion de l'ENS de la vallée de l'Eau Blanche, pour un montant total de 300 058 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2008/0180 du 22 février 2008 (Étude de réalisation du plan de gestion)	3 496 €
Délibération n° 2011/0669 du 23 septembre 2011 (1ère partie du plan de gestion)	27 432 €
Délibération n° 2013/0117 du 1er mars 2013 (2ème partie du plan de gestion)	24 698 €
Délibération n° 2013/0580 du 12 juillet 2013 (3ème partie du plan de gestion)	26 400 €
Délibération n°2014/04113 du 11 juillet 2014 (4ème partie du plan de gestion)	39 661 €
Délibération n°2015-834 du 18 décembre 2015 (5ème partie du plan de gestion)	24 356 €
Délibération n°2016-713 du 2 décembre 2016 (6ème partie du plan de gestion)	9 015 €
Délibération n°2018-431 du 6 juillet 2018 (7ème partie du plan de gestion)	36 329 €
Délibération n°2019-303 du 24 mai 2019 (8 ème partie du plan de gestion)	19 336 €
Délibération n°2020-314 du 25 septembre 2020 (9ème partie du plan de gestion)	19 335€
Délibération n°2021-564 du 23 septembre 2021 (10ème partie du plan de gestion)	20 000€
Délibération n°2022-376 du 24 juin 2022 (11ème partie du plan de gestion)	25 000€
Délibération n°2023-357 du 30 juin 2023 (12ème partie du plan de gestion)	25 000€

**3 – Contenu du plan de gestion pour l'année 2024**

Pour l'année 2024 du plan de gestion, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite la participation financière de Bordeaux Métropole. Cette demande est conforme à la fiche action C060232 du contrat de co-développement 2024-2027. Elle concerne les actions suivantes :

A) Achat de matériels : Sur l'ENS, une partie des travaux d'entretien est effectuée en régie. Pour cela, la commune de Villenave-d'Ornon continue l'acquisition de petits matériels en 2024.

B) Travaux de clôtures : Dans le but de garantir un bon entretien des prairies humides de l'ENS, des travaux de clôtures sont planifiés afin de permettre le pâturage extensif et saisonnier par des ovins.

C) Frais de personnel : Une chargée de mission et un agent d'entretien sont rattachés à la gestion et au suivi de cet ENS.

D) Fauchage et élagage : Il s'agit d'une fauche tardive et centrifuge de certaines prairies, avec conservation d'un ourlet non entretenu. Ce travail est externalisé à un prestataire spécialisé. Des travaux d'élagage sont également planifiés. Toutes ces dépenses seront engagées avant le 31 décembre 2024.

#### **4 – Budget prévisionnel 2024 du plan de gestion**

Par délibération du 22 avril 2024, la commune de Villenave-d'Ornon sollicite l'aide financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 25 000 €, ce qui représente 19,11 % du budget prévisionnel d'un montant global de 130 822 € HT.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

BUDGET PREVISIONNEL 2024				
DEPENSES (HT)	Montant €	RECETTES	%	Montant €
Salaires des agents chargés de l'entretien et du suivi de l'ENS	88 969	Agence de l'Eau Adour Garonne	31,02	40 581
Travaux de clôtures	17 404	Département de la Gironde	25,76	33 698
Achat de matériels	3 729	Commune de Villenave-d'Ornon	24,11	31 543
Fauchage, élagage et autres petits travaux	20 720	Bordeaux Métropole	19,11	25 000
<b>Total dépenses</b>	<b>130 822</b>	<b>Total recettes</b>	<b>100</b>	<b>130 822</b>

Cette action figure dans la fiche action « Plan de gestion et valorisation de l'espace naturel sensible de la Vallée de l'Eau Blanche » (C060232). Cette subvention rentre également dans les critères d'éligibilité du Règlement d'Intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation. Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L5215-26,

**VU** la délibération du conseil municipal de la commune de Villenave-d'Ornon, en date du 22 avril 2024,

**VU** le dossier de demande d'aide présentée par la commune de Villenave-d'Ornon, en date

du 23 avril 2024,

**VU** la délibération métropolitaine relative au règlement général d'intervention pour la réalisation des projets Nature, Agriculture et Alimentation, en date du 12 avril 2024,

**VU** la délibération métropolitaine relative à la présentation des contrats de co-développement de 6ème génération 2024-2027, en date du 1er décembre 2023,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT** l'intérêt pour Bordeaux Métropole de valoriser et préserver les milieux naturels et agricoles de son territoire, et au vu des enjeux majeurs qu'abrite cet espace en matière de patrimoine paysager et de biodiversité remarquable,

### **DÉCIDE**

**Article 1** : d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à la commune de Villenave-d'Ornon pour le financement de l'année 2024 de l'opération « Plan de gestion et valorisation de l'espace naturel sensible de la Vallée de l'Eau Blanche ».

**Article 2** : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention ci-annexée.

**Article 3** : d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2024 en section d'investissement au chapitre 204, article 2324, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 5 juillet 2024

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	Pour expédition conforme, par délégation, le Vice-président,
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>9 JUILLET 2024</b>	
	Monsieur Patrick PAPADATO